REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

..... SECRETARIAT GENERAL

LEGAL AFFAIRS DIVISION

DECISION NO O O 5 1 9 /D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU 1 2 JUIL 2019 constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles.

LE MINISTRE DELEGUE À LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ; Vu

le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ; VII

le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ; Vu

le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ; Vu Vu

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics; Vu

l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

## DECIDE:

Article 1er: La composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles est, pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suit :

Président: Monsieur GADEU MOLAPIE Hugues

#### Membres:

Représentant de la Présidence de la République : Monsieur GHOUMO Jean Pierre Robins ;

Représentant des Services du Premier Ministre : Monsieur NDAIROU Christophe ;

Représentant du Ministère chargé des Marchés publics: Madame OLOA, née NDONGO Yvette Marlyse;

Représentant du Ministère chargé des finances : Monsieur ZE EYINGA Gaston Deffere ; Représentant Ministère chargé des Investissements : Monsieur AYANGMA Daniel Jules ;

Représentant de la Société Civile :

Secrétaire: Monsieur TCHINZIE Emmanuel.

1/° Le Président et les Membres cités à l'article 1er ci-dessus sont désignés pour un mandat de deux (02) ans renouvelable Article 2. une fois.

2/°Toutefois, il peut être mis fin à leur mandat à tout moment, en cas de manquement avéré.

Article 3.- Le intéressés perçoivent une indemnité de session dont le montant est fixé par l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 susvisé.

du 06 août 2013 susvisé.

<u>Article 4.-</u> La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera 2019

Yaoundé. le 1 2 JUIL 2019 1 2 JUIL

Ampliations:

MINETATISGIPRO

SG/SPM

MINEPAT

interessés

IBRAHIM TAI

Minis of Public Res

DETECRI

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix -Travail- Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

REPUBLIC OF CAMEROUN Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

SECRETARIAT GENERAL

LEGAL AFFAIRS DIVISION

00000610

\_/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS DU

12 3 JUIL 2019

modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°00519/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 constatant la composition de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestation Intellectuelles.

# LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, membres et secrétaires des commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et rapporteurs des Sous-Commissions d'Analyse des Offres, ainsi que celui des Indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019,

#### DECIDE:

Article 1er: Les dispositions de l'article 1er de la décisior n°00519/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 12 juillet 2019 susvisée sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

# « Article 1er : (nouveau)

- Représentant de la Société Civile : Monsieur MADAM SOUNGUI.

Le reste sans changement

<u>Article 2</u>: La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /-

## Ampliations:

- MINETAT/SG/PRC
- SG/SPM
- DG/ARMP
- Pdt/CCCM-TR
- Intéressé
- Chrono/Archives

OUE DU CAMER FROUNDÉ, le 23 JUIL 2019

MINISTRE DELEGHE

MINISTRE